

Déclaration annuelle des données sociales (DADS-U) pour la CRPNPAC

(N4DS V01X13 pour les salaires 2018)

Notice explicative

Soyez vigilants sur la déclaration des rubriques salaires

Salaire soumis à cotisations

Aux fonds retraite et assurance		
<p>Salaire limité à 8 plafonds annuels de la Sécurité sociale (8 PASS) soit 317 856 € pour 360 jours en 2018.</p>	<p>Vous devez déclarer à la fois le salaire brut et le salaire brut plafonné. Attention : si le salaire brut est inférieur au plafond CRPNPAC (8 PASS), vous devez indiquer, dans le salaire brut plafonné, le salaire brut et non le plafond de la Sécurité sociale.</p>	<p><u>Exemple d'un navigant présent sur toute l'année 2018 :</u></p> <p>Pour un salaire brut de 40 000 €, le salaire brut plafonné à déclarer sera de 40 000 €.</p>
Au Fonds de majoration		
<p>Le salaire soumis à cotisations</p> <p>Salaire limité à 1 plafond annuel de la Sécurité sociale (1 PASS) soit 39 732 € pour 360 jours en 2018.</p>	<p>La base du salaire soumis aux cotisations du Fonds de majoration est fonction :</p> <ol style="list-style-type: none"> des dates de début et de fin de contrat de travail de navigant ; des périodes d'absence n'ayant pas donné lieu à rémunération. <p>Elle est limitée à 1 PASS.</p>	<p><u>Exemple d'un navigant embauché le 1^{er} août 2018 avec 3 jours d'absence non rémunérée en octobre :</u></p> <p>Pour un salaire brut de 20 000 €, le salaire brut soumis au Fonds de majoration à déclarer sera de 16 234,58 € c'est-à-dire</p> <p>(3 311 € x 4 pour les mois d'août, septembre, novembre et décembre)</p> <p>+ (3 311 € x $\frac{28}{31}$ pour le mois d'octobre)</p>

Déclaration annuelle des données sociales (DADS-U) pour la CRPNPAC

(N4DS V01X13 pour les salaires 2018)

Saisie en ligne DADSNET

Site internet : <https://www.e-ventail.fr/>

1. Saisie du profil du salarié :

Attention : bien choisir la CRPNPAC comme régime d'appartenance du salarié

Caractéristiques du salarié

Profil* ?
 Le salarié est présent toute l'année ?

2. Saisie de la nature de l'emploi :

Catégories socioprofessionnelles :

- « **546d** » pour les « hôtesse de l'air, stewards »
- « **389b** » pour les « officiers et cadres navigants techniques et commerciaux de l'aviation civile »



Complément PCS-ESE pour la catégorie socioprofessionnelle « 389b »

- « **T389** » pour les navigants techniques (pilotes, commandants de bord, mécaniciens navigants),
- « **C389** » pour les navigants commerciaux (chefs de cabine, instructeurs PNC, ...).

Situation spécifique

Catégorie socioprofessionnelle* ?
Complément PCS-ESE* ?

Déclaration annuelle des données sociales (DADS-U) pour la CRPNPAC

(N4DS V01X13 pour les salaires 2018)

3. Saisie des données annuelles :

➔ Nombre de jours cotisés :

- Un **mois complet** est un mois entièrement couvert par un contrat de travail dans l'emploi de navigant, sans suspension d'activité non rémunérée*, et ayant donné lieu à cotisations. Il doit être déclaré pour **30 jours CRPNPAC**¹ (même si le mois compte 28 ou 31 jours calendaires).
- Un **mois incomplet lié à une entrée ou une sortie** est un mois durant lequel il y a eu **embauche** (autre que le 1^{er} du mois) ou **rupture** du contrat de travail dans l'emploi de navigant (autre que le dernier jour du mois). Le nombre de jours à déclarer doit être égal au nombre de jours calendaires des périodes sous contrat.
- Un **mois incomplet lié à une suspension** est un mois durant lequel il y a eu une ou plusieurs **suspensions d'activité non rémunérée*** pendant une partie du mois, autre qu'un mois d'embauche ou de rupture de contrat décrit ci-avant. Le nombre de jours à déclarer doit être égal à la différence entre 30 et le nombre de jours calendaires de suspension d'activité non rémunérée telle que définie en annexe, avec un minimum de 1 jour déclaré.

*Au titre de ces décomptes, sont uniquement considérées comme suspension d'activité non rémunérée, les périodes définies dans la notice « Décompte des jours »

- Un **mois complet de suspension d'activité** est un mois sans activité qui ne donne lieu à **aucun maintien de salaire** au titre de ce mois. Il doit être déclaré pour 0 jour.

Exceptions :

- En cas de rupture de contrat, les jours afférents aux **préavis** non effectués doivent être déclarés. Ajoutés aux jours d'activité, la limite de 30 jours par mois peut être dépassée.
- En cas d'**inaptitude définitive** ou de **reclassement définitif au sol**, le décompte des jours doit s'arrêter à la veille de la date de la décision d'inaptitude définitive du CMAC ou de la décision de reclassement.

Indemnité compensatrice de congés payés :

Jusqu'en 2016, l'indemnité compensatrice de congés payés (ICCP) devait être déclarée en jours par les employeurs. Depuis 2017, ce n'est plus le cas. L'ICCP reste un élément de rémunération soumis à cotisation à la date de versement, mais elle ne donnera plus lieu à validation en temps des congés qu'elle indemnise.

¹ Remarque : la réglementation relative au temps partiel n'est pas transposable aux navigants de l'aéronautique civile en l'absence de décret d'application. Les jours ne doivent donc pas être réduits en fonction du taux d'emploi.

Déclaration annuelle des données sociales (DADS-U) pour la CRPNPAC

(N4DS V01X13 pour les salaires 2018)

➔ Rémunération du salarié : brute et plafonnée

Ne renseigner les cotisations majorées que si vous êtes concernés par ce cas particulier.

Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civile (CRPNPAC)

Vous devez saisir au moins l'une des deux cotisations (normales et/ou majorées)

Cotisations normales	Salaire brut	<input type="text"/>	€
	Salaire plafonné, soumis à cotisation aux fonds de retraite et d'assurance	<input type="text"/>	€
	Salaire plafonné, soumis à cotisation aux fonds de majoration	<input type="text"/>	€
	Nombre de jours CRPNPAC	<input type="text"/>	
Cotisations majorées	Salaire brut	<input type="text"/>	€
	Salaire plafonné, soumis à cotisation aux fonds de retraite et d'assurance	<input type="text"/>	€
	Salaire plafonné, soumis à cotisation aux fonds de majoration	<input type="text"/>	€
	Nombre de jours CRPNPAC	<input type="text"/>	

* Zone obligatoire

Dépôt de fichier

Site internet : <http://www.net-entreprises.fr/>

Vous devez renseigner le code nature de la déclaration (**S20.G01.00.004.001**) par « **01** » pour une DADS-U complète ou « **02** » pour une DADS-U TDS (TDS seul).

Attention : il n'y a pas de numéro de rattachement (**S44.G03.05.002**), cette information concerne uniquement les institutions de retraite complémentaire relevant de l'AGIRC-ARRCO.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous référer au guide technique V01X13 CRPNPAC pour la DADS au format N4DS disponible sur notre site internet (www.crpn.fr), rubrique « employeurs- déclarer vos données sociales »

DADS-U = « NEANT »

Si vous n'avez eu aucun navigant avec une activité au cours de l'exercice, vous ne pouvez pas établir votre déclaration par le biais des deux supports précités.

Merci de bien vouloir nous adresser un courriel dans ce cas précis  : dadsu@crpn.fr.